

12 mar 2010 -11:48

## Conseil des ministres du 12 mars 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 12 mars 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 12 mars 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Lors de la conférence de presse, le Premier ministre Yves Leterme, le ministre des Finances en charge de la Régie des bâtiments Didier Reynders, et le ministre de la Justice Stefaan De Clerck ont développé une décision importante prise par le Conseil des ministres à propos de l'infrastructure pénitentiaire du pays. Les ministres ont détaillé l'état d'avancement du masterplan initié en 2008 :

- 161 cellules sur 268 ont déjà été rénovées,
- 144 nouvelles cellules sur 379 ont déjà été créées sur les sites existants,
- parmi les 7 nouveaux établissements pénitentiaires à construire, 4 projets sont en phase d'attribution de marché,
- les remplacements d'établissements fort vétustes sont dans leur phase de faisabilité.

Par ailleurs, les ministres ont épinglé la décision du Gouvernement relative à l'augmentation du budget pour la construction des centres légaux psychiatriques de Gand et Anvers.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Sarah Delafortrie  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 07  
[sarah.delafortrie@premier.fed.be](mailto:sarah.delafortrie@premier.fed.be)

12 mar 2010 -11:48

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2010

## Soins de santé

### Contribution 2009 au Fonds pour l'avenir des soins de santé

### Contribution 2009 au Fonds pour l'avenir des soins de santé

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe, pour l'année 2009, le montant affecté au Fonds pour l'avenir des soins de santé. Le montant est fixé à 299.852.000 euros dont 269.866.800 euros sont à charge de la gestion globale ONSS et les 29.985.200 euros restants, à charge de la gestion financière globale du statut social des travailleurs indépendants.

Le Fonds a été créé par la loi-programme du 27 décembre 2006 afin de constituer une réserve financière notamment destinée à compenser l'impact du vieillissement sur le coût des soins de santé et ainsi à garantir, à long terme, l'accès à des soins de santé de qualité à tous les citoyens. Le Fonds est géré par l'Office national de la sécurité sociale.

Dans le cadre du conclave budgétaire 2009, le Conseil des ministres avait décidé de verser les montants remboursés par les hôpitaux à l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) au Fonds (\*). Ces montants sont automatiquement transférés.

(\*) article 56ter de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

12 mar 2010 -11:48

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mars 2010](#)

## e-Procurement

### Intégration fonctionnelle du Bulletin des adjudications au service e-Procurement du SPF Personnel & Organisation

### Intégration fonctionnelle du Bulletin des adjudications au service e-Procurement du SPF Personnel & Organisation

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, et de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le plan d'approche de l'intégration fonctionnelle du Bulletin des adjudications au service e-Procurement du SPF Personnel & Organisation. Cette intégration a été décidée lors du conclave budgétaire du 16 octobre 2009. Elle se déroulera en 6 phases et devrait être réalisée pour le 1er janvier 2011.

e-Procurement est le terme qui désigne l'utilisation de méthodes électroniques dans les différentes phases de processus d'achat de l'autorité (avis de marché, publication, candidatures, offres, évaluation, attribution, facturation, ...). Pour les avis non structurés électroniquement, un scénario d'extinction est prévu jusqu'au 31 décembre 2011. A terme, l'e-Procurement doit offrir toutes les publications de tous les niveaux de pouvoir du pays sur une plateforme intégrée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 mar 2010 -11:48

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2010

## Régie des bâtiments

### Centres légaux psychiatriques en Flandre

#### Centres légaux psychiatriques en Flandre

Afin de rencontrer le programme adapté des besoins du SPF Justice pour la construction des centres psychiatriques légaux à Gand et à Anvers, notamment en matière de sécurité pour les deux centres et de capacité pour Anvers, le Conseil des ministres a décidé, sur proposition du ministre des Finances Didier Reynders, d'adapter les estimations des enveloppes budgétaires initiales.

Concernant le centre d'Anvers, le Conseil des ministres a opté pour la construction d'un centre pour 180 internés, soit une augmentation de la capacité initiale de 60 places.

Prévus dans le "Masterplan 2008-2013 ", la création de deux nouveaux centres psychiatriques légaux à Gand et à Anvers doit offrir une solution pour le manque d'accueil adapté pour des internés dans les prisons.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

12 mar 2010 -11:48

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2010

## Statut social des indépendants

### Cotisation des sociétés pour le statut social des indépendants

#### Cotisation des sociétés pour le statut social des indépendants

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit la modulation pour 2010 de la cotisation annuelle que doivent payer les sociétés pour le statut social des indépendants. La cotisation dépend du total du bilan de la société. Elle s'élève à 347,50 euros pour les sociétés dont le bilan total n'excède pas 588.005,65 euros et à 852,50 euros pour les autres.

Les montants ne sont donc pas modifiés par rapport à l'année 2009.

La proposition de la ministre des PME et des Indépendants Sabine Laruelle modifie l'arrêté royal du 15 mars 1993 pris en exécution du chapitre II du titre III de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

12 mar 2010 -11:48

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2010

## Masterplan infrastructure pénitentiaire

Etat des lieux du masterplan 2008-2012-2016 pour l'infrastructure pénitentiaire

Etat des lieux du masterplan 2008-2012-2016 pour l'infrastructure pénitentiaire

Sur proposition de MM. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, et Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a pris connaissance de l'état des lieux du masterplan pour une infrastructure pénitentiaire dans des conditions humaines 2008-2012-2016.

Le plan contient cinq grands points :

- un programme de rénovation pour restaurer la capacité perdue ;
- la construction de cellules supplémentaires sur des sites existants afin de faire face à la surpopulation ;
- la construction de 7 nouveaux établissements afin de faire face aux besoins croissants ;
- la construction de 6 nouveaux établissements en remplacement des établissements fort vétustes de Forest / Saint-Gilles / Berkendael, Anvers, Merksplas et Namur / Dinant ;
- un programme de rénovation afin de garantir des conditions de vie sûres et humaines.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 mar 2010 -11:48

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mars 2010](#)

## Transport routier exceptionnel

Projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les régions relatif à l'organisation du transport exceptionnel

Projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les régions relatif à l'organisation du transport exceptionnel

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les régions, relatif à l'organisation du transport exceptionnel.

Ce projet d'accord de coopération vise à coordonner les actions et les services de l'Etat fédéral et des régions en matière d'organisation du transport exceptionnel, et plus particulièrement :

- les procédures d'autorisation via l'administration fédérale,
- les échange de données entre les administrations fédérale et régionales,
- la création d'un comité consultatif pour le transport exceptionnel chargé de l'exécution de l'accord de coopération,
- la redevance pour la délivrance d'autorisations.

Cette coordination des actions et services répond aux objectifs suivants :

- optimiser le déroulement et le passage du transport exceptionnel,
- contrôler ce transport,
- garantir la continuité des itinéraires
- étudier et promouvoir le mode et l'exécution du transport le plus apte,
- donner de l'information concernant les possibilités des infrastructures aux usagers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



12 mar 2010 -11:48

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2010

## Télécommunications

### Licences mobiles

#### Licences mobiles

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a approuvé une proposition globale en ce qui concerne l'exploitation des réseaux de mobilophonie GSM. Il s'agit de :

- Un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 mars 1995 relatif à l'établissement et à l'exploitation de réseaux de mobilophonie GSM, l'arrêté royal du 24 octobre 1997 relatif à l'établissement et à l'exploitation de réseaux de mobilophonie DCS-1800 et l'arrêté royal du 18 janvier 2001 fixant le cahier des charges et la procédure relative à l'octroi d'autorisations pour les systèmes de télécommunications mobiles de la troisième génération. Ce projet règle l'adaptation des fréquences des trois opérateurs en place jusqu'en 2021. Il prévoit aussi des modifications en ce qui concerne la vente aux enchères du spectre 3G restant.
- Un projet d'arrêté royal concernant l'accès radioélectrique dans la bande de fréquences 2500-2690 MHz, qui fixe les conditions pour la vente aux enchères des licences de quatrième génération (4G).
- Un projet d'amendement modifiant l'article 51 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques. Ce projet réintroduit une base légale afin de pouvoir appliquer le roaming national (itinérance nationale), comme le prévoit l'arrêté royal du 18 janvier 2001 fixant le cahier des charges et la procédure relative à l'octroi d'autorisations pour les systèmes de télécommunications mobiles de la troisième génération.

La vente aux enchères du spectre 3G aura lieu quatre à cinq mois après la publication des arrêtés royaux au Moniteur belge. L'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) ne procédera à la vente aux enchères des différentes licences 4G que lorsque la vente aux enchères de la quatrième licence 3G aura eu lieu.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 mar 2010 -11:48

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2010

## Défense

### Infrastructure d'information géographique

#### Infrastructure d'information géographique

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour la coordination d'une infrastructure d'information géographique. L'avant-projet, présenté par le ministre de la Défense Pieter De Crem, transpose en droit belge la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007.

L'infrastructure d'information géographique, dénommée INSPIRE, doit faciliter la prise de décision de l'Union européenne en matière d'environnement ainsi que dans d'autres domaines ayant une incidence sur l'environnement. L'infrastructure d'information géographique en Europe soutient la politique environnementale européenne ainsi que la politique et les activités ayant un impact dans ce domaine.

INSPIRE repose sur les infrastructures d'information géographique exploitées par les Etats membres. Grâce à INSPIRE, les institutions et les services publics pourront échanger des données géographiques et en informer le grand public européen.

Une collaboration étroite entre l'Etat fédéral et les Régions est nécessaire pour l'exécution de la directive.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier  
ministre et ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 550 28 11  
<http://www.mil.be>

12 mar 2010 -11:48

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mars 2010](#)

## Code d'instruction criminelle

### Collaboration avec des agents undercover étrangers

#### Collaboration avec des agents undercover étrangers

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant l'article 47octies du Code d'instruction criminelle, dans le but de créer la base juridique adéquate concernant la collaboration avec des agents undercover étrangers.

L'avant-projet prévoit que, moyennant l'accord préalable du procureur fédéral, une infiltration peut se faire en collaboration avec des fonctionnaires compétents étrangers, spécifiquement formés à cet effet.

L'insertion de cet article dans la loi fait suite à l'arrêt du Conseil d'Etat rendu au sujet de l'arrêté royal du 9 avril 2003 relatif aux techniques d'enquêtes policières. Cet avis préconise que les mesures en question soient, après adaptation, explicitement reprises dans la loi et non plus dans l'arrêté royal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 mar 2010 -11:48

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mars 2010](#)

## Décisions anticipées en matière fiscale

Désignation des membres du Collège du Service des décisions anticipées en matière fiscale

Désignation des membres du Collège du Service des décisions anticipées en matière fiscale

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant les membres du [Collège du Service des décisions anticipées en matière fiscale](#).

Sont nommés membres du Collège à partir du 4 avril 2010 :

- M. Guido Giroulle
- M. Luc Salien
- M. Luc Batselier
- M. Philippe De Dobbeleer
- M. José Vilain
- Mme Véronique Tai

Le Service des décisions anticipées en matière fiscale (SDA) fait partie du SPF Finances. Ce service autonome est compétent pour :

- des décisions anticipées (rulings) en matière fiscale,
- le traitement des déclarations de régularisation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,  
du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

12 mar 2010 -11:48

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mars 2010](#)

## Affaires européennes

Préparation de la session commune extraordinaire avec les régions et les communautés du 19 mars 2010

Préparation de la session commune extraordinaire avec les régions et les communautés du 19 mars 2010

Le Conseil des ministres s'est entretenu sur une série de points :

- la préparation du Sommet européen à Bruxelles, les 25 et 26 mars 2010 sous la présidence espagnole de l'Union européenne,
- l'agenda socio-économique commun, en complément à la [Stratégie UE 2020](#),
- un échange d'idées et une discussion au sujet du contenu du programme, dans le cadre de la préparation de la présidence belge de l'Union européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>

12 mar 2010 -11:48

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2010

## Santé animale

Convention du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement à propos de la santé animale

Convention du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement à propos de la santé animale

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre de la Santé publique, et de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, le Conseil des ministres a poursuivi le projet pilote de lutte contre la paratuberculose dans le bétail pour 2010 et 2011. Le Conseil des ministres a approuvé à ce propos la convention entre l'Etat belge et les asbl Dierengezondheidszorg Vlaanderen (DGZ) et Association régionale de santé et d'identification animale (ARSIA).

Le projet pilote a débuté en 2008 afin de mieux évaluer la prévalence de la paratuberculose dans le bétail. L'objectif du projet est d'améliorer le plan de lutte contre la maladie et d'augmenter la participation des exploitations laitières au projet.

La convention règle la collaboration entre l'Etat et les deux associations qui sont responsables de la conduite du projet au quotidien. Le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement rembourse 3,7 euros par analyse effectuée des échantillons.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>